



1002155501

DATE DEPOT : 2010-03-08

NUMERO DE DEPOT : 21555

N° GESTION : 2005B01598

N° SIREN : 480307131

DENOMINATION : BDO FRANCE - Léger et associés

ADRESSE : 113 rue de l Université 75007 Paris

DATE D'ACTE : 2009/11/20

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

05B1598

PG20/109 TB

06 21/2 09

BDO France - Léger et Associés  
SARL au capital de 50.000 €  
Siège social : 52 rue La Boétie 75008 PARIS  
RCS PARIS B 480 307 131

Greffier du Tribunal de  
Commerce de Paris  
08 Mars 2010  
N° DE DÉPÔT

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 20 NOVEMBRE 2009

L'AN DEUX MILLE NEUF

Le 20 novembre à 19 h 30

Au siège social,

Les associés de la SARL BDO FRANCE - LEGER ET ASSOCIES ont été convoqués en assemblée générale ordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation des cogérants de recourir à un financement bancaire d'un montant de 180 000 € maximum en vue du financement de matériel et mobilier,
- Autorisation des cogérants de souscrire un emprunt d'un montant de 1 384 000 € destiné à l'acquisition de 2970 actions du cabinet ARGOS,
- Transfert du siège social au 113 rue de l'Université 75007 Paris,
- Fermeture de l'établissement secondaire de la rue d'Eylau.

La feuille de présence certifiée exacte par le gérant, permet de constater que tous les associés sont présents. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Michel Léger préside la réunion en sa qualité de cogérant.

Monsieur Vincent Baillot assume les fonctions de secrétaire de séance.

La société ARCADE AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, est absente et excusée.

Le Président expose le détail des opérations pour lesquelles il sollicite l'autorisation de l'assemblée générale, et effectue une présentation des locaux du 113 rue de l'Université qui vont devenir le lieu du siège social de la société.

Après échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, il est procédé au vote des résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale autorise Monsieur Michel Léger ou Monsieur Vincent Baillot à recourir au nom de la société à un financement de matériel informatique et de mobilier, dans les conditions suivantes :

- . Montant : 180 000 € maximum
- . Durée de remboursement : 4 ans
- . taux : 2,90% (fixe)
- . Périodicité de remboursement : mensuelle

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale autorise Monsieur Michel Léger ou Monsieur Vincent Baillot à souscrire un emprunt destiné à l'acquisition de 2970 actions de la SAS ARGOS, 11 Parc Ariane 78280 Guyancourt, dans les conditions suivantes :

- . Montant : 1 384 000 €
- . Durée de remboursement : 20 trimestres
- . Taux : Euribor 3M+0,90 (variable avec couverture partielle)
- . Périodicité de remboursement : trimestrielle

L'assemblée générale autorise les cogérants à consentir, en garantie de cet emprunt, un nantissement de 100% des titres que la société détient de la société ARGOS.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de transférer le siège social, à effet du 21 décembre 2009, au 113 rue de l'Université 75007 Paris.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de procéder à la fermeture de l'établissement secondaire situé 14 avenue d'Eylau 75016 Paris, à effet du 21 décembre 2009. )

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

\*\*\*

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par le Président et le Secrétaire.

Michel Léger  
Président de séance



Vincent Baillot  
Secrétaire de séance

